

# Avis de course

Samedi 21 et dimanche 22 août 2004

Organisation et contact : Cercle de Voile du Vieux Chablais  
Case postale 88  
1987 Le Bouveret

Christophe Vacheron  
Tél : 024 466 76 35  
E-mail : cvvc@romandie.com

Règles de course : 1) Les règles de course à la voile ISAF 2001.2004  
2) Le règlement Corsaire  
3) L'avis de course et les instructions de course CVVC

Instructions de course : les instructions de course seront remises aux concurrents lors de la confirmation de l'inscription.

Inscriptions : à faire parvenir ( par fax, poste ou mail) au Cercle de Voile du Vieux Chablais au moyen du formulaire ci-joint, ou au club House le jour de la régata.

Programme :

|          |                                      |
|----------|--------------------------------------|
| Samedi   |                                      |
| 10h00    | mise à l'eau                         |
| 12h00    | départ de la 1 <sup>ère</sup> manche |
| 18h00    | neutralisation                       |
| 21h00    | départ de la 2 <sup>ème</sup> manche |
| 00h00    | neutralisation                       |
| Dimanche |                                      |
| 08h00    | départ de la 3 <sup>ème</sup> manche |
| 12h00    | fin de la régata                     |
| 14h00    | remise des prix                      |

Amarrage : possibilité d'amarrer les voiliers au port du Bouveret selon les indications du comité de course

Parking : les places de parking vers la grue sont payantes, places gratuites vers la gare

# Formulaire d'inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... NPA localité : .....

Club : ..... Année de naissance du barreur : .....

Nom du bateau : ..... N° de voile : .....

Equipier 1 : ..... Equipier 2 : .....

Equipier 3 : .....

Nbre de pers. repas du soir : .....

## Participation :

- La course est ouverte aux Corsaires.
- Le propriétaire, son représentant ainsi que tout son équipage doivent être titulaire de la carte FSV-SwS ou d'une attestation d'affiliation à une autorité nationale
- Le nombre d'équipiers n'est pas limité. Il peut changer d'une manche à l'autre, mais doit être fixé avant le départ de la première manche.
- Les bateaux porteurs de publicité doivent présenter leur licence lors de l'inscription.
- L'attention des concurrents est attirée sur la loi fondamentale 4 des RCV, qui établit « qu'un voilier est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non, ou de rester en cours »
- En s'inscrivant et en participant à une régata, chaque concurrent accepte d'être soumis aux règles et pénalités, il renonce à recourir à toute cour ou autre tribunal non prévu par les RCV.

## Sécurité

Le matériel de sécurité devra correspondre à la législation en vigueur et pourra être contrôlé par le comité de cours.

Chaque bateau devra posséder le matériel de sécurité suivant :

- 1 gilet de sauvetage par équipier
- 1 bouée fer à cheval

Par votre signature, vous reconnaissez avoir pris connaissance des remarques ci-dessus.

Lieu et date : .....

Signature : .....